



Compte-rendu de la Commission Consultative des Services Publics **Locaux du Jeudi 6 Novembre 2014 à 8h15**

PRESENTS : Mme DOUGNIAUX Anne-Marie (Adjointe)
M. FERET Jean (Conseiller)
Mme COLLET Christine (Conseillère)
M. RICHOMME Christian (Conseiller)
M. SCHENARDI Julien (Conseiller)
M. GALLET Gérald (Directeur des Services)
Mme TRUFFET Sandrine (Directrice des Services Techniques)
M. BOUDERSA Patrice (Directeur Général Adjoint)
M. RACHOU Guy (A.S.E.C.)
M. LAFONT Jean-Christophe (ELIOR)
Mme TRICARD Isabelle (ELIOR)
M. LUNAZZI Fabio (VERVI'LIA)

ABSENTS EXCUSES : M. DUGOIN-CLEMENT Jean-Philippe (Maire de Mennecey)
M. BRANDON Gilles (Conseiller)
Mme PERRUZZO Sylvie (Conseillère)
M. JUHEL Jacques (Président du M.A.T)
Mme BRANLE Marie-Laure (Présidente de la FCPE)
M. GUIGUE Michel (Président de la PEEP)
M. SOUDAN Pascal (ELIOR Direction Cuisine Centrale)

ABSENTS : M. KOLSKI Claude (Président Piétons, Cyclistes et Handicap)
Mme KORWIN Valérie (Présidente du GPEI)
M. EUVRARD Jérôme (Président de l'A.S.S.E.P)

Ordre du jour :

- Rapport d'activité 2013 ELIOR sur la restauration scolaire et petite enfance
- Rapport d'activité 2013 VERVI'LIA sur la construction de l'école de la Verville

La réunion débute à 8 h 15

Représentant Monsieur le Maire, Mme DOUGNIAUX ouvre la séance.

Rapport d'activité 2013 ELIOR **Restauration scolaire et petite enfance**

Monsieur Jean-Christophe LAFONT présente ce rapport 2013 en commençant par l'explication de la mise en place de la démarche « ELIOR PROXIMITY » qui se traduit par un projet d'accompagnement, des ritualisations de rencontres et des formalisations d'attente auprès des clients afin de maintenir une qualité de prestations contractuelles et être toujours plus proactif en accompagnement et conseil. **Monsieur LAFONT** passe alors la parole à **Isabelle TRICARD** pour

la partie quantitative en excusant auparavant, Monsieur SOUDAN qui n'a pu venir ayant eu un imprévu, remplaçant de Monsieur HENNAUT, ancien directeur parti sur Antony ainsi que l'absence de Monsieur QUINSAC parti dans un autre service.

Madame Isabelle TRICARD commence ce débat en précisant que les effectifs, sur l'année 2013, sont en augmentation par rapport à l'année passée avec une hausse du nombre de couverts au niveau, du scolaire de plus de 4500, du centre de loisirs de plus de 1600 et une baisse au niveau des crèches d'environ 500 couverts ; elle mentionne :

- une augmentation, sur trois ans de 2011 à 2013, de la fréquentation scolaire de 3.1% sur les déjeuners maternels, primaires et adultes soit 5.1% de moyenne globale pondérée,
- une hausse de 17.6%, par rapport à 2012, au niveau du centre de loisirs,
- une petite baisse de 2.3%, par rapport à l'an passé, au niveau des crèches qui s'explique par le fait qu'aucun repas de catégorie « Moyens » ne soit commandé cette année d'où le zéro du graphique ; en effet, les directrices des crèches ont, uniquement commandés en 2013, des repas de catégorie « BB-Petits et Grands »,
- une augmentation, par rapport à 2012, des pique-niques de plus de 24%,
- une évolution en hausse de 5.3%, des collations, petits déjeuners du matin et des goûters, due à l'augmentation des inscriptions scolaires en maternelle et en centre de loisirs,
- concernant l'activité économique, une augmentation des tarifs depuis 2011 ainsi qu'une révision des prix de plus de 2.08% au 1er janvier 2013.

Isabelle TRICARD redonne la parole à **Jean-Christophe LAFONT** pour le compte d'exploitation.

Monsieur Jean-Christophe LAFONT indique :

- une évolution du chiffre d'affaires en cohérence avec l'évolution des effectifs ainsi qu'une évolution de la matière première, plus rapide que celle du chiffre d'affaires, due à une pondération des prestations annexes (collations et goûters) qui sont intégrées dans cette matière première et sont valorisées au prix de vente (prix de vente = prix de la matière première),
- une baisse de la main d'œuvre due au remplacement, en 2012, de la directrice par une autre personne,
- une bonne tenue des frais généraux,
- une variation concernant l'entretien et la maintenance du mobilier ; par contre, fin 2012, un achat important, utilisé sur 2013, a été effectué d'où une charge plus importante sur 2012 que sur 2013,
- au niveau des amortissements, une évolution de provisions de renouvellement de 264 % liée à l'impact de l'avenant N°4, pour l'investissement sur la Verville, soit 33 000€ à amortir sur la durée restante de la concession d'où une provision plus importante sur les dernières années du contrat.

Monsieur RICHOMME pose une question sur le compte d'exploitation :

- depuis 2009, mise en place de la DSP, il y a une augmentation constante de la facturation au niveau des familles alors qu'ELIOR réalise tous les ans des bénéfices réguliers assez conséquents. Il comprend bien qu'en tant qu'entreprise privée, ELIOR dégage une marge et fasse des bénéfices sauf que depuis le début, chaque année, le résultat d'exploitation dégagé est d'un minimum de 80 000€ ; ce qui le choque est qu'il y ait autant de bénéfices alors que l'on parle de la restauration des enfants. C'est pour cette raison que **Monsieur RICHOMME** demande, donc à ELIOR ainsi qu'à la municipalité de faire un effort par rapport à ce résultat car en divisant ce

bénéfice par le prix de revient et par le nombre d'enfants cela reviendrait à un mois et demi de gratuité pour tous les enfants d'où une marge assez importante pour un service public municipal. **Monsieur RICHOMME** comprend bien que des augmentations diverses subies par ELIOR (augmentation des denrées...) se répercutent au niveau des familles mais comprend moins bien que malgré ces augmentations leur résultat d'exploitation dégage toujours un bénéfice aussi important, environ 80 000€, alors que les tarifs ne cessent d'évoluer au niveau des familles. Il demande donc de renégocier le partenariat afin de revoir le prix de facturation à la baisse bien qu'une enquête de satisfaction, concernant les repas, ait été faite non au niveau des familles mais au niveau des enfants.

Monsieur Jean-Christophe LAFONT reprend la parole en indiquant que le prix de facturation des repas dépend des tarifs votés par la Municipalité mais en ce qui concerne le bénéfice indique qu'en tant que DSP il peut y avoir des risques liés à l'exploitation et que le résultat peut être positif, comme cela est le cas actuellement, mais également négatif.

Monsieur RICHOMME reste sur sa position en indiquant que la part de risque est minime compte tenu du résultat d'exploitation annuel qui est toujours aux alentours de 80 000€ même en tenant compte des charges (investissement, personnel, denrées...).

Monsieur RACHOU intervient pour savoir si **Monsieur RICHOMME** pense qu'il doit y avoir, dans le contrat initial, une marge ou un résultat zéro en précisant, qu'à son avis, une renégociation totale du contrat ne serait pas appropriée.

Monsieur RICHOMME reprend la parole en indiquant qu'il n'est pas contre le fait qu'une entreprise privée fasse du bénéfice mais pour autant, étant donné le résultat dégagé, ELIOR pourrait faire baisser les tarifs au niveau des familles en répercutant une baisse sur le bénéfice.

Monsieur FERRET prend la parole car il doit partir et précise qu'il y a un tarif spécial pour les familles les plus défavorisées soit un repas à moins de 1€. En ce qui concerne la marge, cette dernière sert, d'une part à rémunérer l'actionnaire mais souligne que si l'opération « cantine scolaire » à Mennecey fonctionne, ceci est dû à un investissement initial, fait par ELIOR et non par la commune, soit un million d'euros mis sur la table pour le premier repas le 1 octobre 2009 ce qui revient à dire que le premier repas a coûté 1 million d'euros ; de plus si la commune n'avait pas fait de DSP, elle aurait dû emprunter cette même somme et rembourser les annualités appelées rémunérations de l'actionnaire afin de mettre à disposition une ressource financière servant à acheter du matériel, rénover des offices et des salles à manger ; donc quelque part il est normal que cette opération soit rémunérée.

Monsieur RICHOMME reprend la parole en indiquant que c'est pour cette raison qu'il n'a rien dit les deux premières années car il est conscient de l'investissement réalisé par ELIOR dans les cantines mais qu'au fur et à mesure des années, ce dernier se réduit ; cela fait parti d'un investissement sur 10 ans avec, au départ, une grosse somme d'investie qui s'étale, maintenant dans le temps et au fil des années, ce besoin s'amenuise alors que le résultat d'exploitation, d'environ 80 000€ par an englobant cet investissement, dégage toujours une marge importante.

Monsieur RACHOU demande ce qui était indiqué dans le contrat de départ et si ce contrat peut ou non être renégocié.

Monsieur RICHOMME indique que ce contrat peut être renégocié avec un avenant et que ceci est à l'initiative de la ville.

Monsieur GALLET prend la parole et indique qu'une négociation se fait à deux.

Monsieur RICHOMME en est bien conscient mais reste sur sa position en mentionnant que beaucoup de familles sont dans des situations difficiles et que les repas représentent une part importante de leur budget donc demande à **Madame DOUGNIAUX** ainsi qu'à la majorité que la ville revoit légèrement à la baisse cette marge et renégocie ses quotients familiaux.

Madame DOUGNIAUX note cette demande.

Monsieur LAFONT reprend la parole pour s'intéresser, maintenant, aux flux financiers de la ville. Il commente le nombre de repas servis avec encaissement auprès des usagers soit 150 969 repas servis pour 149 301 facturés aux familles d'où un taux de 98.9% de part des repas encaissés en sachant que les repas non facturés concernent des enfants non présentés (très peu confirmation d'**Isabelle TRICARD**).

Monsieur BOUDERSA intervient pour signaler que ce taux a été fortement revu à la baisse avec la mise en place du pointage.

Monsieur LAFONT enchaine ensuite avec la compensation en s'adressant à **Monsieur RICHOMME** et lui explique que l'évolution de la prise en charge des repas payés par les familles (+ 3.6% sur 3 ans) est due aux quotients.

Monsieur RICHOMME intervient en précisant, qu'avant la mise en place de la DSP, le prix du repas était le même pour tout le monde soit 2.5€, ce qui est incomparable puisque nous étions avant 2009.

Puis il mentionne qu'après la mise en place de la DSP, un quotient familial a été injustement réparti pour les deux premières tranches représentant environ 10% de la population qui paie moins qu'avant tandis que la majeure partie des familles Menneçoises paie plus de 3.70€.

Arrivée de **Monsieur SCHENARDI** vers 8h40 qui s'excuse pour son retard.

Monsieur LAFONT intervient pour signaler que les conditions de service ne sont pas les mêmes qu'à l'époque.

Monsieur RICHOMME en convient.

Monsieur LAFONT reprend la parole en commentant le tableau de compensations :

- le nombre de repas compensables en 2013 est de 149 301 soit une évolution de 1.08%.
- la facturation auprès des familles est de 561 205€ et auprès de la ville 273 618€ d'où un prix moyen payé par la ville de 1.83€.

Puis il passe, ensuite, au détail du calcul de la compensation des tarifs sociaux ou l'on retrouve le montant de la facturation auprès des familles soit 561 205€ ainsi que celui auprès de la ville soit 273 618€ décomposés en deux sommes : 206 684€ HT (facturation auprès de la ville) et 55 566 €TTC (solde à compenser). Ensuite se trouve la facturation auprès des convives avec une répartition par quotients ainsi qu'une présentation graphique en page 25 dans lequel apparaissent les tranches par pourcentage.

Monsieur RICHOMME intervient pour reconfirmer que les deux premières tranches concernent bien moins de 10% de la population.

Monsieur LAFONT reprend en indiquant que la tranche la plus importante est la dernière avec un tarif par repas à 4.72€ TTC représentant 18% de la population. La part de recettes reste cohérente par rapport à la partie quantitative de la facturation mais la part des factures impayées familles s'élève à 11% par rapport au montant de la facturation familles.

Monsieur RICHOMME précise qu'une personne sur dix a du mal à régler sa facture.

Monsieur LAFONT répond que dans certaines villes le pourcentage est encore plus important.

Madame DOUGNIAUX intervient pour préciser que dans ces 11% certaines personnes peuvent payer mais ne le font pas.

Monsieur RICHOMME indique également que, depuis 2009, de plus en plus de personnes du CCAS réclament l'aide de la ville au niveau de la restauration, ce qui ne se faisait pas auparavant.

Monsieur BOUDERSA précise que la ville a mise en place une commission appelée « commission d'impayés » qui permet l'accompagnement des familles endettées ; la ville a accompagné dernièrement, 30 familles nouvelles pour qu'elles ne tombent plus dans l'endettement.

Monsieur LAFONT continue par la répartition des modes de paiement (pages 28 et 29) ; il indique que le mode le plus utilisé est le prélèvement devant le TIP puis le chèque et en dernière position le paiement en ligne par carte bancaire ; il souligne, également, qu'une application Smartphone sera bientôt disponible pour paiement direct des familles soit environ 50% des règlements.

Madame Isabelle TRICARD intervient en indiquant que par le biais de ce système, on peut espérer réduire les impayés.

Monsieur BOUDERSA indique que c'est le résultat d'un travail d'un an avec la ville qui a permis, sur un calendrier défini avec des objectifs atteints de ne pas bouleverser l'organisation de la facturation et d'aboutir à ce résultat par une transition douce.

Madame Isabelle TRICARD précise que Mennecy était une ville pilote sur ce projet.

Monsieur LAFONT mentionne que la différence entre l'ancien et le nouveau système consiste à ce que les familles ne reçoivent plus de relevés mais des factures donc les relances se font à partir de factures et non sur les relevés ce qui est moins compliqué à comprendre. Avant de donner la parole à **Isabelle**, **Monsieur LAFONT** parle de la qualité et sécurité des repas et précise que la réglementation appelée « GEMRCN » est respectée avec l'intégration des crudités et la diminution des produits gras, entre autres, afin d'avoir un juste équilibre alimentaire ; dans le cadre du P.N.N.S (Programme National Nutrition Santé), un apport minimum de crudités, de légumes verts... et maximum de produits gras doit être respecté.

Monsieur LAFONT nous renvoie à la (page 35) pour ce qui est des fournisseurs avec lesquels ELIOR travaille.

Madame Isabelle TRICARD intervient pour préciser qu'ELIOR travaille avec des boulangeries de Mennecy.

Monsieur LAFONT précise qu'un planning des fruits, des produits BIO (légumes laitages) ainsi que leurs origines, servis tout au long de l'année est détaillé en (pages 36 -37- 38 et 39) ; de plus un rappel de la partie organisationnelle en termes de sécurité alimentaire et contrôle des produits. En ce qui concerne la satisfaction des convives **Monsieur LAFONT** laisse la parole à **Isabelle TRICARD**.

Madame Isabelle TRICARD indique qu'il y a 86% de satisfaction pour l'école de l'Ormeteau et 77% pour l'école de la Sablière (p47) ; de plus, cette année seront interrogées les écoles de la Jeannotte et des Myrtilles.

Monsieur LAFONT précise que deux enquêtes convives, par an, sont effectuées comme indiqué dans le contrat. En 2014, un nouveau baromètre appelé « observateur du goût » consiste à mesurer de façon objective, chaque jour, et ceci fait par des animateurs, l'appréciation des repas composante par composante en fonction de leur taux de consommation.

Madame DOUGNIAUX stipule qu'un documentaire sur ce sujet venait d'être diffusé à la télévision.

Madame Isabelle TRICARD répond que c'était en partie sur ce sujet mais pas complètement ; cela concernait plutôt un test sur l'innovation.

Madame DOUGNIAUX est d'accord sur le test d'innovation mais indique quand même que les animateurs notaient l'appréciation des plats faite par les enfants.

Madame Isabelle TRICARD indique qu'en fait, ce test consiste à distribuer dans d'autres cantines nationales les denrées appréciées par les enfants de Mennechy ; ce qui ne sera pas apprécié, ne sera pas servi. Par exemple, la pizza végétarienne sera servie puisqu'elle a plu à Mennechy.

Monsieur LAFONT indique qu'en (page 49), se trouve la répartition des différentes dates des pré-commissions et des commissions puis en (pages 50 et 51), les remarques ainsi que les actions correctives portées suite à ces commissions. Ensuite **Monsieur LAFONT** enchaîne sur les audits gustatifs réalisés avec la ville.

Madame Isabelle TRICARD intervient pour nous signaler que ces audits se font tout au long de l'année, deux fois par mois, avec des élus et des directrices de services de la ville qui viennent tester les repas servis, qui sont, en général, assez appréciés hormis, comme le précise **Madame DOUGNIAUX**, les entrées pour lesquelles une amélioration doit être apportée.

Madame Isabelle TRICARD nous informe ensuite des animations faites tout au long de l'année soit une par mois (par exemple galette des rois, menu de fin d'année en juin, pique-nique en juillet-août, semaine du goût en octobre moyennement appréciée par les enfants.) Ensuite, elle poursuit (page 56) avec les décorations faites dans les restaurants puis nous parle du menu du chef (1 à 2 fois par an) qui consiste à travailler avec un restaurateur de la ville afin de puiser quelques idées et de les appliquer en restauration collective, ce qui n'est pas toujours évident, de façon à réaliser un menu gastronomique pour les enfants.

Puis **Isabelle**, nous parle de la satisfaction des convives ; une distribution de menus imprimés, avec l'édito de Monsieur le Maire, intitulé « lettres aux parents » est faite, une fois par trimestre, aux familles afin de leur communiquer les menus.

Isabelle nous informe d'un autre support de communication, le site internet « cantines.com » qui consiste en un système d'information destiné aux familles avec le détail des appels sur une hotline disponible du lundi au vendredi et un serveur vocal 24h/24 et 7j/7.

Monsieur LAFONT indique que ces appels sont en rapport avec la facturation.

Madame Isabelle TRICARD précise que ce sont des informations générales et qu'il n'y a pas trop d'appel.

Monsieur LAFONT nous parle ensuite de l'organigramme de la cuisine centrale (p.68), avec 18000 couverts distribués par jour. Cette cuisine appartient à ELIOR qui l'a rachetée à la ville de Corbeil-Essonnes à la fin du contrat.

Ensuite il nous indique qu'en page 70 se trouve un tableau récapitulant les formations réalisées au niveau du personnel.

Puis il passe au Développement Durable (page 71) :

En matière de développement durable, la base consiste à privilégier des produits locaux, un repas BIO par trimestre et deux composantes BIO par semaine ainsi que des produits issus du commerce équitable et des opérations « Circuits Courts » avec animations pédagogiques. Pour exemple, **Monsieur LAFONT** nous cite la Ferme de la Haye à Romainville, fournisseur de carottes, betteraves, choux BIO ou la Ferme des Ecuries à Orsonville, fournisseur de haricots verts frais.

Madame Isabelle TRICARD précise que les haricots verts frais sont très appréciés des enfants qui voient la différence.

Monsieur LAFONT indique que cette opération a débuté en 2013 et continue petit à petit à se développer.

Monsieur RACHOU prend la parole et demande si ELIOR va continuer à travailler avec des fournisseurs locaux ou aller plus loin et visiter des maraîchers qui sont encore artisanaux.

Monsieur LAFONT répond en indiquant que cela dépend des quantités proposées et fait référence aux boulangeries locales avec lesquelles ils travaillent en priorité. Quant aux producteurs amenés à travailler avec ELIOR, ils sont audités pour savoir s'ils sont conformes en termes d'hygiène et sécurité.

Monsieur RACHOU intervient pour indiquer qu'ELIOR pourrait aider les fournisseurs BIO locaux à monter leur entreprise.

Monsieur LAFONT répond que cela est déjà fait en l'occurrence avec la ferme de la Haye, qu'ELIOR a aidé en investissant dans une légumerie afin que des carottes, par exemple, arrivent toutes prêtes nettoyées et égouttées, ELIOR ne possédant en effet pas de légumerie hormis à la cuisine centrale de Fresnes.

Madame DOUGNIAUX intervient en demandant si la ferme de la Haye est la seule légumerie qui existe dans le coin.

Monsieur LAFONT répond que oui, bien que d'autres voulaient s'installer mais que pour le moment rien n'est fait, et précise que la ferme de la Haye est orientée vers des produits BIO.

Monsieur LAFONT passe, maintenant, à la partie investissement :

Il était prévu d'investir en 2014 pour les écoles de l'Ormeteau et de la Sablière à hauteur de 7 500€ HT, mais en fait, seul l'avenant N° 4 concernant l'école de la Verville, investissement à hauteur de 19 000€ pour la 2^{ème} tranche, a été réalisé en août 2013. Pour finir, un récapitulatif concernant l'investissement réalisés depuis 2009, début du contrat, est détaillé en page 86.

Monsieur LAFONT et Isabelle ont terminé leur rapport.

Madame DOUGNIAUX demande s'il y a des questions à poser.

Monsieur SCHENARDI demande si, au niveau investissement, l'étude de l'agrandissement du réfectoire de la Sablière est à l'étude ou non.

Monsieur LAFONT répond qu'il devait y travailler cet après midi et qu'un projet avec un cabinet est en cours.

ELIOR va être amené à financer l'étude de faisabilité.

Madame DOUGNIAUX remercie ELIOR et indique poursuivre avec le groupe scolaire de la Verville avec le rapport de VERVI'LIA.

Rapports d'activité 2013 VERVI'LIA SAS

Monsieur LUNAZZI commence ce débat en indiquant que l'organisation de ce projet est un contrat de partenariat ; la ville de Mennecy a donc confié la construction et l'exploitation de l'école de la Verville à VERVI'LIA, qui dépend du groupe ARTELIA, dont la mise à disposition de cet établissement a été faite le 30 août 2013. Depuis ce jour, VERVI'LIA exploite avec VINCI FACILITIES le groupe scolaire de la Verville ; l'organisation ainsi que l'organigramme sont détaillés en page 6.

Des réunions ont lieu tous les trois mois avec la ville de Mennecy afin d'aborder tous les problèmes qui peuvent survenir durant cette mise en exploitation. Il faut un à deux ans pour bien roder un bâtiment. .

Monsieur LUNAZZI passe ensuite à la page 8 concernant les défauts bâtimentaires et nous précise les faits suivants :

La mise à disposition à la ville de Mennecey a été faite le 30/08/2013 ; pendant un an il existe une garantie de parfaite achèvement afin de desceller tous les dysfonctionnements ou malfaçons non vus à la réception du bâtiment. L'entreprise est donc tenue de reprendre tous les ouvrages mal faits et ce, pendant un an ; ensuite les assurances prennent le relais notamment la « dommage-ouvrage ». L'année de parfaite achèvement a été finalisée ; des problèmes non réglés ont été constatés, pendant les vacances de la Toussaint, soit des fissures dans la dalle béton dans le hall séparant l'école maternelle de l'école primaire, des fissures murales sur certains voiles bétons, des joints de façades altérés et des problèmes sur les menuiseries et serrureries.

A chaque fois, il a été prévu de reprendre ces dysfonctionnements donc tous ces problèmes seront revus début décembre 2014 ; notamment en ce qui concerne les joints de façade qui sont grattés par les enfants, une amélioration va être apportée par l'installation de protections.

Il y a eu un sinistre le 4 juin 2014 dû à de gros orages d'où des infiltrations d'eau dans les classes de maternelle dans lesquelles VERVI'LIA est intervenue pendant les vacances du mois d'août afin de reprendre des dégâts, essentiellement de peinture.

Il y a eu une recherche du pourquoi afin d'élucider ces problèmes de fuite dus à des orages d'où mise en place d'équipement de chéneaux de façon à éviter que cela recommence. Ceci concernait des défauts sur la partie architecturale mais il y en a eu, également, sur la partie technique, soit l'interphonie du portail côté restauration, la climatisation de la salle de préparation froide, sujet qui a nécessité beaucoup de réunions et qui à priori a été rétablie ainsi que des dégradations hors périmètre PPP gérées au fur et à mesure de l'année.

Monsieur LUNAZZI indique que des pistes d'améliorations sont décrites en pages 10 et 11 afin d'améliorer la vie de l'exploitation de ce bâtiment notamment sur les chéneaux, pour éviter qu'il y ait trop de feuilles ou de balles envoyées par les enfants, il est prévu une couverture de manière à ce que l'eau s'écoule sans problème.

Il mentionne, également, qu'en pages 11 et 12, est présentée l'étude analytique de la maintenance ; les demandes d'intervention faites par la ville depuis septembre 2013 jusqu'à août 2014 nécessitent les services du mainteneur VINCI FACILITIES ; de même, la maintenance préventive et corrective est détaillée en page 12, avec le nombre d'interventions durant l'année écoulée ; **Monsieur LUNAZZI** demande à **Madame DOUGNIAUX**, s'il doit lire la totalité du rapport, qui répond par la négative.

Il passe, ensuite, à l'analyse des consommations d'énergie et de fluides précisant qu'une réunion est prévue afin de faire un point précis sur cette analyse et mentionne avoir la certitude qu'une fuite d'eau persiste depuis une semaine sous la dalle.

Monsieur GALLET prend la parole afin de donner plus amples explications concernant cette fuite d'eau. Il a été constaté, il y a maintenant 4 mois, la facture étant en décalée, une consommation d'eau pour 2013 de 3 500m³ soit 3 fois plus que précédemment d'où l'indication d'une fuite d'eau.

Monsieur SCHENARDI demande où se trouve la fuite.

Monsieur LUNAZZI indique que la fuite se trouve entre le compteur principal et l'alimentation du bâtiment primaire sous le dallage extérieur, partie complètement enterrée, c'est-à-dire sous le parvis et précise qu'un moyen a été trouvé, récemment, pour réparer sans casser ; un gainage va être passé à l'intérieur du réseau.

Monsieur SCHENARDI intervient en demandant qui va payer la facture d'eau des 3 500m³ d'eau.

Monsieur LUNAZZI répond qu'une partie va être négociée avec le SIARCE.

Madame DOUGNIAUX réplique que le reste sera vu directement avec la SEE.

Monsieur RACHOU intervient et demande si concernant ce nouveau bâtiment, des comparatifs, par rapport à l'ancien au niveau des consommations, ont été réalisés.

Monsieur LUNAZZI répond que non mais qu'en termes de consommations d'énergie la dépense est d'environ 50Watt au m2.

Monsieur GALLET compare donc au m² l'ancien et le nouveau bâtiment et mentionne qu'il faudra tout mettre en parallèle mais qu'a priori, ce bâtiment consomme moins que l'ancien.

Monsieur BOUDERSA stipule que ce bâtiment est plus exploité que l'ancien étant donné que des salles polyvalentes sont mises à disposition des associations et des services municipaux.

Monsieur LUNAZZI revient sur la fuite d'eau et indique qu'une déclaration à l'assurance va être effectuée et qu'en principe lorsqu'il y a une fuite, on s'en aperçoit tout de suite mais que là en l'occurrence personne, ne s'en est rendu compte.

Monsieur SCHENARDI ne met pas en doute la parole de **Monsieur LUNAZZI** qui stipule : c'est terrible d'avoir une fuite d'eau.

Monsieur RACHOU souligne qu'avec une telle quantité, il doit y avoir un trou énorme sous la dalle.

Monsieur LUNAZZI répond qu'une cavité doit se trouver à un endroit précis, l'eau a fait son chemin et étant en haut d'une colline, on devrait la retrouver quelque part.

De plus, **Monsieur LUNAZZI** a demandé la fermeture de l'eau ce week-end pour une intervention mercredi prochain. C'est une grosse avancée, car il y a encore une semaine, personne ne comprenait ce qui se passait, bien que des vannes aient été changées, pensant à une fuite à ce niveau. Le compteur a été fermé d'où la constatation d'une fuite.

Ensuite, **Monsieur LUNAZZI** nous indique qu'en pages 13 et 14 se trouvent tous les graphiques de consommation d'électricité, d'eau et de gaz et passe, ensuite au bilan financier, page 17, en rappelant les échéances payées, par la ville de Mennecy, à VERVI'LIA qui se traduisent par des annuités constantes en ce qui concerne le remboursement du prêt sur l'investissement.

Puis, il aborde le rapport établi par l'exploitant qui est un peu plus détaillé vu qu'une synthèse a été faite concernant toutes les interventions réalisées pendant l'année.

Sandrine TRUFFET intervient et signale que ce rapport est fait tous les trois mois.

Monsieur RICHOMME demande la durée de la DSP.

Monsieur LUNAZZI lui répond 18.75 ans ce qui nous renvoie à l'année 2031.

Monsieur RICHOMME mentionne, donc, qu'en 2031 il y aura une école toute neuve.

Monsieur LUNAZZI répond que les opérations de gros renouvellement ne sont pas commencées.

Monsieur SCHENARDI demande si les fissures, les défauts d'étanchéité sont des faits habituels dans ce genre de bâtiment.

Monsieur LUNAZZI répond que les fissures sont des fissures de retrait ; ce ne sont pas des défauts d'étanchéité mais l'étanchéité qui a été altérée ; il aurait fallu penser que les enfants puissent, éventuellement, gratter les joints.

Monsieur RACHOU intervient en indiquant qu'au niveau des joints, il s'agit quand même d'une erreur de conception de l'architecte, étant donné que ce n'est pas la première école construite, il aurait, donc, fallu mettre des joints de façade.

Monsieur SCHENARDI approuve ce qu'indique **Monsieur RACHOU**.

Monsieur GALLET prend la parole en faisant référence à la salle de motricité de la Sablière où le phénomène est le même et pour laquelle il n'y a pas eu de souci concernant les joints. Aucun enfant ne s'est amusé à gratter les joints ; il n'y a pas eu besoin d'intervenir sur ce site, alors qu'à l'école de la Verville, ce n'est pas un enfant mais plusieurs qui se sont amusés à arracher par poignées, bien que l'endroit ne soit pas trop accessible et surtout se trouvant dans un espace vert plutôt coté maternel que primaire, où les enfants n'ont rien à faire à cet endroit, si les surveillants ou enseignants les avaient surveillés.

Monsieur LUNAZZI demande s'il y a d'autres questions.

Madame DOUGNIAUX remercie **Monsieur LUNAZZI** puisqu'il n'y a plus aucune question à intervenir.

Compte tenu d'un petit imprévu, les deux autres rapports soit le groupe SNI et le SIARCE seront présentés le mercredi 10 décembre 2014.

Compte-rendu de la Commission Consultative des Services Publics **Locaux du Mercredi 10 décembre 2014 à 14h00**

PRESENTS : Mme DOUGNIAUX Anne-Marie (Adjointe)
Mme PERRUZZO Sylvie (Conseillère)
M. BRANDON Gilles (Conseiller)
M. SCHENARDI Julien (Conseiller)
Mme PETIT Sophie (Responsable du Service Urbanisme)
M. RACHOU Guy (Représentant A.S.E.C.)
M. KOLSKI Claude (Président Piétons, Cyclistes et Handicap)
Mme BRANLE Marie-Laure (Présidente de la FCPE)
Mme LE GOFF Christiane (Directeur du Patrimoine SNI)
Mme FORTIER (SNI)
Mme MESSENGER Nathalie (SIARCE)
Mme SAINT LAURENT Claire (SIARCE)

ABSENTS EXCUSES : M. DUGOIN-CLEMENT Jean-Philippe (Maire de Mennecey)
M. FERRET Jean (Conseiller)
Mme COLLET Christine (Conseillère)
M. GALLET Gérald (Directeur des Services)
Mme TRUFFET Sandrine (Directrice des Services Techniques)
M. BOUDERSA Patrice (Directeur Général Adjoint)
M. JUHEL Jacques (Président du M.A.T)
Mme KORWIN Valérie (Présidente du GPEI)
M. GUIGUE Michel (Président de la PEEP)
M. DUGOIN Xavier (Président du SIARCE)

ABSENTS :
M. RICHOMME Christian (Conseiller)
M. EUVRARD Jérôme (Président de l'A.S.S.E.P)

Ordre du jour :

- Rapport d'activité 2013 du Bail Emphytéotique Administratif (BEA) Gendarmerie
- Rapport d'activité 2013 du Bail Emphytéotique Administratif (BEA) Trésorerie
- Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (SIARCE)
- Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (SIARCE)

La réunion débute à 14 h

Représentant Monsieur le Maire, Mme DOUGNIAUX ouvre la séance.

Rapports d'activité 2013 des Baux Emphytéotiques Administratifs (BEA) : Gendarmerie et Trésorerie

Madame LE GOFF commence par la présentation du rapport de la Gendarmerie.

GENDARMERIE

Madame LE GOFF commence en indiquant qu'étant donné le report de la réunion, elle a pu faire des mises à jour, par rapport à la validation de leur budget, et récupérer des informations complémentaires sur la gendarmerie de Mennecy en 2015 ; elle y reviendra ultérieurement.

Concernant les travaux 2013-2014 (réfection des bardages pour la gendarmerie) les dépenses ont été étalées sur deux exercices soit 77 000€ HT pour 2013 et 93 458 HT pour 2014 d'où une somme totale d'environ 170 000€ HT. **Madame LE GOFF** nous indique cette dépense car l'année passée, elle avait précisé que la deuxième tranche devait se faire sur 2014, ce qui a eu lieu.

Les premières pages concernent les gros entretiens et les grosses réparations.

En 2013, il y a une homogénéité dans les dépenses ;

En ce qui concerne la programmation de travaux, il faut regarder le budget engagé soit 100 835 HT pour 2014 car l'état étant daté au 30 septembre, lorsque l'on prend le tableau de la programmation de travaux 2014, nous avons un réalisé de 98 606 €, ce qui signifie que les factures ne sont pas arrivées en totalité. Par conséquent, les dépenses ont été similaires entre 2013 et 2014 et sont de 110 776€ HT en 2013 et 100 835€ HT en 2014.

En 2014, il y a essentiellement les travaux du clos qui ressortent c'est-à-dire de bardage et qui pèsent le plus lourd le reste représente de petites interventions ; davantage de réfections de logements étaient prévus mais beaucoup n'ont pas eu lieu car il y a eu peu de rotation de départ.

Ensuite **Madame LE GOFF** nous explique le récapitulatif de l'entretien courant de 2010 à 2014 ; les petites dépenses courantes et réparations sont classées par nature (électricité, chauffage, assainissement, menuiseries extérieures...), ce qui donne une idée du petit entretien courant ; par exemple en 2012, il y a eu davantage d'interventions de menuiseries extérieures, tandis qu'en 2014 les dépenses restent équilibrées et ne représentent pas des sommes énormes soit 4 600€ pour la menuiserie intérieure, l'électricité, l'étanchéité, la plomberie sanitaire et le chauffage individuel.

En ce qui concerne la programmation 2015, **Madame LE GOFF** indique qu'il y a eu des dépenses non prévues dans le plan d'investissement initial concernant le remplacement des menuiseries bois pour 88 000€ ainsi que le remplacement et la création de VMC pour 15 708€ afin d'améliorer l'étanchéité des menuiseries; ensuite elle précise que des petites sommes ont été dépensées pour la remise en état des sous-sols, la réfection de couverture ainsi que la réfection totale des sols concernant les logements de rotation ; cette dernière somme prévue est dépensée seulement s'il y a des rotations. Donc, pour 2015, une dépense budget de 125 754€ TTC pour la gendarmerie.

Petit rappel : cette somme de 88 000€ n'était pas du tout prévue dans le plan initial.

Madame DOUGNIAUX demande s'il y a des questions sur la gendarmerie ; la réponse est négative et passe donc à la Trésorerie.

TRESORERIE

Madame LE GOFF commence en expliquant qu'auparavant le groupe était EXTERIMO et maintenant redevenu SNI : pas de changement réel sauf des affectations budgétaires un peu différentes, en l'occurrence le code propriétaire mais les personnes sont les mêmes.

Elle continue et indique qu'en 2014, un peu de retard a été pris donc un petit point sera à faire en fin d'année, pour les études de mises aux normes guichets/vitrages concernant l'accessibilité handicapés qui sera sûrement à décaler sur 2015 ; l'état étant au 30/09, les derniers chiffres n'apparaissent donc pas ; un petit point d'avancement sera fait ultérieurement.

Concernant l'entretien courant, peu de dépenses en 2014 ; par contre, il y a eu des interventions, comme indiquées dans la programmation 2015 à 2019, dues à un changement de directeur qui a signalé quelques problèmes. Des prévisions en rouge sur fond jaune (dernière page du compte rendu) concernent des éléments rajoutés pour palier et résoudre les problèmes d'infiltration dans les toitures ; ces dépenses ont été étalées sur 2015 et 2016, interventions non programmées au départ, qui commenceront en 2015.

Madame FORTIER prend la parole et indique que depuis le 30 septembre il y a déjà eu des interventions sur des relevés d'étanchéité en terrasse et les lanterneaux ; un chiffrage pour remplacement des faux-plafonds, affectés par l'étanchéité, est en cours.

Madame LE GOFF indique que ces petits problèmes sont en cours de résolution mais qu'au moment où l'état a été édité, au 30/09, ceci n'apparaît pas. De plus, des travaux vont être effectués en 2015, afin de résoudre les problèmes techniques constatés, tandis que d'autres ont été étalés car ces dépenses n'étaient pas prévues, par exemple remplacement de sol prévu en 2016, remise en peinture pour embellissement. Ce sont les seuls problèmes constatés et qui sont en cours de résolution.

Madame LE GOFF ainsi que **Madame DOUGNIAUX** indiquent qu'il y a une différence entre la gendarmerie qui détient des logements et la trésorerie où ne se trouvent que des bureaux.

Madame PERRUZZO intervient en découvrant un peu ce sujet et demande s'il y a des travaux prévus afin de conserver la confidentialité au niveau des guichets (paiements amendes, étalement des échéances, exposition des problèmes...) par un aménagement différent.

Madame LE GOFF répond que toutes les trésoreries sont faites sur le même modèle.

Monsieur SCHENARDI intervient pour signaler, quand même, que dans certaine trésorerie, se trouvent des bureaux individuels afin de conserver la confidentialité.

Madame PERRUZZO précise que cela devient gênant d'exposer ses problèmes devant tout le monde.

Madame LE GOFF mentionne que la confidentialité n'est pas vraiment respectée.

Madame PERRUZZO est consciente que cela à un coût.

Madame LE GOFF indique qu'il faut voir si la configuration le permet, à savoir, s'il y a de l'espace pour ce genre de travaux ; comme une étude sur l'accès PMR va être réalisée, la question peut être posée. C'est à réfléchir, mais il faut déjà savoir si cela est possible car l'accès PMR va nécessiter des aménagements particuliers et ensuite, à voir s'il restera un bureau vide afin de l'utiliser pour un accueil privatif. Outre la configuration, il faut également que leurs locaux soient sécurisés.

Madame PERRUZZO s'interroge sur le problème de sécurité.

Madame LE GOFF précise que les gendarmeries demandent les mêmes choses, soit de la visibilité afin qu'il y ait de la sécurité.

Madame FORTIER indique qu'il y a une double voir triple problématiques avec l'accès PMR.

Madame PERRUZZO stipule que cela ne tient pas la route puisque la poste a réussi à réviser complètement son aménagement d'espace et qu'aucun problème de sécurité ne se fait sentir jusqu'à présent, alors que les agents peuvent également être agressés ; elle précise que personne est à l'abri d'un agresseur, mais qu'apparemment les gens sont plus calmes d'autant plus s'il y a des employés, en face, qui savent recevoir le public il n'y a pas de raison que cela tourne mal.

Monsieur SCHENARDI intervient et signale que les hygiaphones ont tendance à disparaître petit à petit ne serait-ce que dans les gares, la relation avec le public lorsqu'il y a une grosse vitre n'est pas super. Il s'étonne que l'accès à la gendarmerie se fasse toujours par la cabine téléphonique.

Monsieur KOLSKI rebondit à propos de ce sujet et signale que l'accueil est très difficile et qu'on a l'impression d'être un criminel, il est anormal lorsque l'on arrive dans la cabine de ne pas savoir à qui l'on parle, on ne sait pas quoi faire dans cette cabine même les gendarmes ne voient pas à qui ils ont affaire.

Madame PERRUZZO indique qu'en principe lorsque l'on vient à la gendarmerie, on n'est pas un délinquant.

Monsieur SCHENARDI précise que dans des banlieues bien pires qu'à Mennecey, l'accès dans des gendarmeries est libre, il y a une caméra de surveillance mais on sonne et on rentre facilement en journée.

Madame PERRUZZO intervient pour dire qu'il y a un manque de confidentialité également à la gendarmerie.

Monsieur KOLSKI pense que cette situation donne l'impression d'être à Paris où dans certains quartiers, des gens peuvent se trouver attaqués et ne peuvent même plus aller se réfugier à l'intérieur d'une maison.

Madame FORTIER reprend la parole et précise que la sécurisation de leurs locaux et la politique interne leur appartient ; le témoignage qu'elle peut en faire c'est que même la SNI, en tant qu'agence ayant à faire au public avec rendez-vous, est obligée d'énormément sécuriser ; en effet des collaborateurs à l'accueil se sont, déjà faits agresser. Concernant les règles de sécurisation interne de la gendarmerie même s'il y a la place de créer un local fermé pour pouvoir recevoir des personnes qui ont des déclarations un peu délicates à faire, cela nécessite quand même une sécurisation car une personne ne peut pas être enfermée, seule, dans un local ; ils ne sont pas suffisamment nombreux dans une gendarmerie.

Monsieur KOLSKI mentionne que la gendarmerie s'étant informatisée l'année passée, il aurait fallu en profiter pour effectuer ces travaux.

Madame FORTIER répond que cela est hors convention SNI.

Madame LE GOFF indique que la SNI gère uniquement le bâtiment mais que les gendarmes en ont la gestion et que s'ils veulent garder cette configuration, libre à eux.

Monsieur KOLSKI ne pense pas qu'ils le souhaitent mais qu'ils font avec l'existant initial.

Madame LE GOFF répond que le problème est que c'est à la gendarmerie à faire la demande de modification de configuration.

Madame FORTIER précise qu'ils la demandent plutôt en renforcement qu'en allègement idem pour la trésorerie.

Monsieur KOLSKI stipule que ce n'est pas comme cela que ca se passe et qu'avant il y avait même des personnes devant la gendarmerie.

Madame LE GOFF indique que lorsqu'elle dit que ce sont les gendarmes qui doivent demander il faut comprendre la hiérarchie.

Monsieur SHENARDI pense que le problème est dû à une décision politique.

Madame LE GOFF précise qu'il ne peut y avoir une étude de modification que s'il y a une demande de la gendarmerie.

Madame FORTIER indique que si la gendarmerie demande une étude de locaux supplémentaires, le projet sera étudié comme cela a déjà été fait pour certaines ; par contre tout ce qui dépend des systèmes d'alarmes, protections et autres cela concerne leur politique interne et est, par conséquent, hors convention SNI. En ce qui concerne la trésorerie, étant donné que le hall va être repensé du fait d'accès PMR, une étude de faisabilité peut être envisagée.

Madame LE GOFF mentionne qu'il faut tenir compte du problème budgétaire.

Madame DOUGNIAUX spécifie qu'il faut regarder la faisabilité à savoir s'il y a moyen d'obtenir un paravent afin d'avoir un semblant de confidentialité avant d'engager des travaux plus importants.

Madame FORTIER précise qu'une étude de faisabilité peut déjà être faite puisque des travaux seront en cours pour l'accès PMR.

Monsieur RACHOU indique qu'en ce qui concerne la gendarmerie, rien n'empêche à la commune de faire remarquer que leur accessibilité n'est pas pratique afin de faire évoluer le système de portage.

Madame LE GOFF répond qu'ils ont, également, des difficultés budgétaires et doivent par conséquent faire des choix.

Le débat étant clos, **Madame DOUGNIAUX** remercie les participants et nous poursuivons avec le SIARCE.

Rapports d'activité 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et de l'eau potable

Madame MESSAGER débute en indiquant que ce rapport sera en version papier puisqu'elle avait prévu de le faire informatiquement mais qu'elle n'a pas d'ordinateur portable à disposition.

Elle commence par la présentation du bilan 2013 des services publics d'eau et d'assainissement et présente, tout d'abord le SIARCE et son périmètre d'action :

- jusqu'en 2010, le SIARCE avait la compétence de stockage et de distribution, uniquement sur Echarcon et Mennecy donc pas de production d'eau mais un achat d'eau en extérieur ; à partir du 1^{er} mai 2014, les syndicats des eaux potables de Gironville, La Ferte-Alais et Boutigny/Vayres ont rejoint le SIARCE dont la compétence consiste, maintenant, en une production, un stockage et une distribution d'eau potable. Ces services sont gérés à la fois par la SEE (couleurs plus claires) et par Véolia (couleurs plus sombres).

Madame MESSAGER indique, que pour Mennecy, un petit historique établi depuis 2011 se trouve en page 4 ; elle précise qu'il y a très peu d'évolution en ce qui concerne l'estimation du nombre d'habitants desservis et le nombre d'abonnés, qui se situe toujours autour des 13 700 pour 4 200 abonnés avec un linéaire de réseau de distribution de 70km. En ce qui concerne les volumes assujettis, cela tourne autour de 600 000 m³ en volume d'eau consommée et facturée aux habitants pour 800 000m³ mis en distribution avec cette année 40 000 m³ qui ont été exportés via l'inter connexion avec le Coudray Monceaux. Les volumes non facturés et non exportés représentent environ 19% des volumes totaux et sur ce pourcentage on voit que la majeure partie représente une perte de réseaux (réseaux qui fuit) mais également des dégrèvements, des volumes sans comptage ainsi que des volumes pour besoin du service.

Monsieur RACHOU intervient et demande si les volumes non facturés soit 19% représentent une perte importante.

Madame MESSAGER répond que non ; par rapport aux autres communes gérées par le SIARCE et compte tenu du rendement du réseau, les obligations règlementaires d'après le décret du 2 mai 2007, imposent un rendement minimal de 71% ; Mennecy se situant à 81% dont un rendement qui n'est pas optimal, c'est à dire pas à 100%, mais acceptable.

Madame DOUGNIAUX signale que l'objectif est d'avoir un rendement optimal c'est à dire sans perte.

Monsieur RACHOU demande si les 20% perdus sont, quand même, payés.

Madame MESSAGER répond que forcément ces pertes sont payées mais indirectement par les abonnés sans que cela ne se voit vraiment.

Sur le contrat de Mennecy, il y a une recherche de fuites obligatoire pour le délégataire ; des pré-localisateurs de fuites sont posés en continu sur le réseau afin de localiser ces dernières. Aujourd'hui toutes les fuites détectées sont réparées mais il y a aussi des vols.

Monsieur KOLSKY indique que l'on peut considérer qu'il y a des fuites à l'école de la Verville comme stipulé par Vervil'ia soit plus de 3500 m³ d'eau.

Madame PERRUZO précise que cela dépend si la fuite était avant ou après compteur.

Madame DOUGNIAUX mentionne que cette fuite était après compteur.

Madame MESSAGER répond qu'il faut faire une demande de dégrèvement et que les dégrèvements font partis des pertes c'est-à-dire dans les 20% (indiqué sur le diagramme).

En ce qui concerne la qualité du réseau de distribution, il y a des indices linéaires de perte et de volumes non comptés représentés en m³, par jour et par kilomètre de réseau et qui correspondent à toute l'eau perdue sur les réseaux. Pour pouvoir situer la qualité du réseau, il faut savoir que Mennecy est considérée comme une commune urbaine sur la densité abonné par kilomètre de réseaux ; donc lorsque l'on voit que la commune est à 6.38 ou 6.69 en 2013 sur ces indices, on peut considérer que Mennecy a un bon réseau car l'indice est inférieur à 7 ; effectivement, Mennecy se rapproche de l'indice maximum mais pour le moment la commune est considérée avoir un bon réseau.

Ensuite, **Madame MESSAGER** aborde la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux : un indicateur existant a changé en 2013, d'où une note sur 100 mais il faut savoir que cet indicateur a été recalculé ce qui a fait énormément augmenter, sur Mennecy, cette note soit 108 alors que dans les autres communes, la note a baissé ; c'est une très bonne note pour Mennecy, il n'y a pas beaucoup de commune qui ont cette note.

Monsieur SHENARDI pose une question à savoir par quel biais, le SIARCE définit que Mennecy soit en zone urbaine.

Madame MESSAGER répond que cela est calculé par rapport à la densité d'abonnés au km soit pour Mennecy 4200 abonnés pour 70 km ce qui donne une densité d'abonnés au km de 60 donc étant classée au dessus de 50 cela indique que Mennecy fait partie d' une zone urbaine.

Madame PERRUZO revient sur la perte de 20% et demande quel était le taux de perte l'année passée.

Madame MESSAGER indique que le taux de perte était équivalent à celui d'aujourd'hui.

Madame PERRUZO trouve que ce taux de perte est énorme.

Madame MESSAGER répond que cette perte est la même partout.

Monsieur KOLSKY précise que ça fait des décennies que cela dure.

Madame PERRUZO est d'accord avec **Monsieur KOLSKY** et stipule que le SIARCE a beau mettre des systèmes de détection de fuites mais que malgré tout il y en a toujours depuis des années.

Madame MESSAGER précise que toutes les fuites détectées sont réparées.

Monsieur KOLSKY demande s'il y a une explication à ce que les fuites ne soient jamais les mêmes donc jamais au même endroit.

Madame ST LAURENT réplique en indiquant qu'il y a 70 km de réseaux et que c'est pour cette raison.

Monsieur KOLSKY demande si ceci reste la seule explication.

Madame ST LAURENT indique qu'il faut savoir que sur des réseaux en fonte, les fuites sont mieux détectées que sur des réseaux en PVC et que même en posant des corrélateurs sur des réseaux en PVC, les ondes ne se propagent pas donc il n'est pas facile de détecter les fuites d'autant plus qu'il y a sur Mennecy un nombre important de linéaires en PVC ; il est difficile de réduire ce pourcentage.

Madame MESSAGER précise que par rapport aux autres communes, Mennecy est bien placée avec un réseau en bon état.

Madame PERRUZO explique une opération faite la semaine dernière dans les cantines par les enfants, qui consistait à faire reverser dans une cuve tout le reste des carafes d'eau afin de les sensibiliser sur le gâchis alors qu'il y a autant de gaspillage ; elle trouve cela aberrant.

Monsieur KOLSKY parle d'un problème de compteur entre Villabé et Mennecy mais à priori les représentantes du SIARCE ne semblent pas être au courant ; cela semble normal puisque le SIARCE n'était pas confronté à cette affaire.

Madame MESSAGER précise que le geste important est de ne pas gaspiller et est d'accord sur le fait qu'il faut commencer par remédier aux pertes d'eau.

Madame BRANLE demande si la perte est re-dispatchée sur les abonnements.

Madame MESSAGER répond positivement en précisant que cette perte n'est pas directement redistribuée mais imputée sur les abonnements des usagers d'une année sur l'autre ; le prix de l'eau étant calculé par rapport au m³ d'eau mis en distribution l'année précédente donc calculé sur les m³ achetés et non vendus par conséquent les pertes sont comprises dedans.

Monsieur KOLSKY demande si une idée du pourcentage de fuites facilement repérables c'est-à-dire juste avant le robinet en partie privée est connue et quel est le délai d'intervention lors d'une fuite d'eau.

Madame MESSAGER répond que juste avant le robinet, c'est à l'usager à intervenir et non au service public.

Madame DOUGNIAUX intervient et précise que **Monsieur KOLKY** veut dire au niveau du compteur.

Madame MESSAGER réplique qu'avant compteur, le SIARCE intervient dans des délais raisonnables et lors d'une grosse fuite l'intervention est plus rapide.

Madame ST LAURENT précise que « délais raisonnables » signifie une semaine à quinze jours, le temps des délais administratifs afin d'obtenir l'arrêté pour lequel il faut un minimum de 11 jours.

Madame MESSAGER indique que le SIARCE est tenu par des délais règlementaires.

Madame ST LAURENT reprécise que, normalement, le délai est d'un minimum de 11 jours.

Madame MESSAGER poursuit le débat en parlant des indicateurs règlementaires ; elle indique :

- en ce qui concerne l'avancement de la ressource, Mennecy n'est pas concernée puisqu'il n'y a pas de production d'eau potable.
- que ce soit en bactériologie ou en physico-chimie, le taux de conformité sur la commune est de 100% ;
- en ce qui concerne le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, cet indicateur augmente lorsqu'il y a des coupures d'eau non prévues par les services d'eau potable ; ce taux est en baisse par rapport à l'année dernière soit 0.24 pour cette année contre 1.72 pour 2012 ;
- le taux de réclamations a fortement augmenté ceci est dû au fait que les méthodes de calcul de la SEE ont évolué ; tous les appels reçus pour des questions techniques sont considérés comme des réclamations ce qui n'était pas le cas avant ; c'est pour cette raison que ce taux a doublé. Le nombre de prise de contact à la SEE pour la commune n'a pas évolué ;
- le délai maximal d'ouverture de branchement pour un nouvel abonné est de 8 jours, respecté à 100% ;
- le taux d'impayés est passé de 0.05% en 2012 à 1.23% en 2013.

Puisqu'il n'y a pas de question, **Madame MESSAGER** passe au service de l'assainissement.

Elle précise que ce service a beaucoup évolué en 2014 ; le SIARCE a été rejoint au 1^{er} janvier 2014 par les communes d'Ormo y et Ballancourt et depuis le 1^{er} mai par les syndicats d'assainissement du Plateau de Champcueil de la région de la Ferté- Alais, de Boutigny/Vayres, de Maisses et Gironville. Les communes de Ballancourt et Itteville sont gérées en régie en ce qui concerne la collecte des eaux usées, c'est un autre mode de gestion pour ces communes.

Les chiffres clés :

Madame MESSAGER nous indique le nombre total géré par le SIARCE dont le contrat EXONA duquel dépend Mennecy avec un point sur la commune de Mennecy ; il n'y a pas tous les chiffres pour Mennecy qui dépend du contrat EXONA.

Le nombre d'habitants géré par le SIARCE est de 130 000 environ soit 95 000 sur EXONA et 14 000 environ sur Mennecy. Le nombre d'abonnés au transport traitement est de 30 000 pour le SIARCE, 21 000 pour EXONA et 4 000 pour Mennecy.

Madame DOUGNIAUX demande pourquoi il y a moins d'abonné en assainissement qu'en eau potable.

Madame MESSAGER répond qu'il y a des usagers qui sont en assainissement collectif puis elle continue le débat avec les explications suivantes :

Sont traités par le SIARCE 5 millions de m³ dont 4 millions par la station EXONA et 700 000 m³ pour Mennecy ; ce qui donne une consommation par abonné de 179m³ par an, pour le SIARCE, 222 m³ pour EXONA car il y a beaucoup d'industriel et pour Mennecy 162m³.

Un linéaire d'eaux usées de 400 km pour le SIARCE, 217 km pour EXONA et 65 pour Mennecy. Un linéaire d'eaux pluviales de 218km pour le SIARCE, 184 pour EXONA et 62 pour Mennecy.

Le nombre de postes de relèvement est de 111 pour le SIARCE 45 pour EXONA dont 11 situés à Mennecy d'où un taux de desserte de 95%.

Il y a une légère hausse en 2013, en ce qui concerne l'évolution des volumes assujettis ; Mennecy représente 14% de l'assiette du bassin gérée par le SIARCE dont les trois quart concernent le contrat EXONA.

Concernant les données d'exploitation :

Il y avait 27 taux de points noirs pour 100 km pour le SIARCE en 2012 contre 22 en 2013 dont 6 pour EXONA d'où une diminution.

Cette année, pour EXONA, le linéaire de curage d'eaux usées est de 10km, celui d'eaux pluviales de 1 km ; les inspections télévisées d'eaux usées de 10km, celles d'eaux pluviales de 8 km ; il y a eu 66 obstructions de réseaux d'eaux usées d'où un taux de désobstruction pour 100km de réseaux de 30.40% ; un nombre d'obstruction de branchements de 65 ce qui ramène à un taux de désobstructions des branchements à 0.45%.

Deux croquis représentent, en page 10, l'évolution des linéaires de curage (eaux usées et eaux pluviales) ; **Madame MESSAGER** précise que l'on peut s'étonner d'une baisse en 2013 mais que cela est dû au fait qu'il y ait eu beaucoup de curages faits les années précédentes d'où un rééquilibrage pour cette année.

Concernant les indicateurs de performance réglementaire :

L'indice de connaissance de gestion patrimoniale est en baisse avec une note de 28 dû au nouveau calcul alors que pour l'eau potable, il était en hausse avec une note de 108.

Le taux de débordement est à 0 pour 1000 habitants desservis.

Le taux d'impayés pour le contrat du SIARCE est de 0.82% contre 0.48% l'année précédente donc en légère augmentation.

Le taux de réclamation est calculé sur le même principe que pour l'eau potable d'où une explosion du taux soit 29.79% contre 14% l'année précédente.

La station d'épuration n'est pas conforme sur l'année cela est dû à l'incident qu'il y a eu lieu en janvier 2013 sur cette dernière ; une grille a lâché au milieu empêchant le traitement des eaux donc un certain nombre d'effluents de la station d'épuration non pas pu être traité, seulement 67% de ces derniers ont quand même pu être réglés par la station d'Evry. Cela a mis du temps à se mettre en place ce qui explique qu'il n'y ait eu que 67% d'effluents de traités.

Monsieur RACHOU demande à quel endroit se situe notre station d'épuration EXONA.

Madame MESSAGER répond qu'elle se situe à Evry mais qu'en fait il y a deux stations côte à côte celle du SIARCE et celle de la CA d'Evry.

Madame DOUGNIAUX indique que cette deuxième station se trouve sur les bords de seine.

Madame MESSAGER complète en indiquant que cette station se trouve rue des Pavieurs proche de celle du SIARCE et que si on ne fait pas attention on ne voit pas la délimitation entre les deux.

Monsieur RACHOU pensait que tout appartenait au SIARCE et indique qu'il y a également une station d'épuration à Champcueil.

Madame MESSAGER répond par l'affirmative et stipule que le SIARCE gère 6 stations, EXONA étant la plus importante. Cette année la station d'épuration n'était pas conforme, elle devrait l'être l'année prochaine ; en effet sur le reste de l'année, on a réussi à tenir les engagements en rendement, c'est à cette période qu'il y a eu la non-conformité.

En 2013, des travaux ont été effectués sur les réseaux de Mennecy.

En eau potable, une étude a été faite sur le génie civil du réservoir de Mennecy et un maillage a été réalisé sur le réseau d'eau potable et divers travaux en assainissement ont été réalisés.

Monsieur RACHOU demande en quoi consiste ce maillage.

Madame ST LAURENT répond que ce maillage est positionné le long de la nouvelle déviation du PN19 afin que soit sécurisé tout le bas de Mennecy c'est-à-dire les rues de l'Abreuvoir et du Petit Mennecy.

Madame MESSAGER reprend la parole et indique que les travaux pour les années à venir, y compris 2014 sont : un renouvellement des rues du Petit Mennecy, de Paris, du sentier Boucher et de l'avenue du Général Leclerc ainsi qu'une rénovation de l'assainissement des réseaux dans le quartier des Levitt (grosses opérations sur plusieurs années) avec une première tranche qui commencera l'année prochaine.

Monsieur RACHOU indique que la somme de travaux n'est plus la même que celle annoncée et parle de 30 000 euros ; mais il a confondu les sommes avec les linéaires de réseaux.

Madame ST LAURENT précise être, globalement, plutôt à 34 millions d'euros.

Madame MESSAGER indique que l'allée des Séquoias va être reprise pour 50 mètres linéaires et l'avenue Darblay pour 400 mètres linéaires.

Madame PERRUZO demande si cela évitera les inondations lorsqu'il pleut.

Madame DOUGNIAUX répond que normalement oui.

Madame ST LAURENT reprend en précisant que les travaux ont été faits, courant été 2014, au niveau de la rue Darblay pour éviter les débordements ; en effet, un gros tuyau d'eau pluviale a été posé afin de résorber les inondations. Une grosse pluie, le 8 octobre sur Mennecy, a eu lieu et il n'y a eu aucun souci pour l'avenue Darblay ; **Madame ST LAURENT** précise, également, que cette pluie revient tous les deux ans et que l'on peut s'attendre à pire tous les dix ans, par conséquent, l'avenir dira comment se comporte le bassin qui a été dimensionné pour ça.

Madame MESSAGER mentionne qu'au delà de ces travaux-là, le SIARCE répond aux déclarations d'intention de commencement de travaux, aux permis de construire en donnant des avis sur l'assainissement et l'eau potable ; il réalise les autorisations de raccordement et demandes de branchement ; il gère tout ce qui est dégrèvements et contrôles de conformité (chiffres réalisés en 2013 en page 15) avant que les nouveaux bassins rejoignent le SIARCE. En ce qui concerne la facture d'eau pour Mennecy, le tarif pour l'eau potable est de 2.4304€ TTC et 2.6446€ TTC pour l'assainissement soit un prix de l'eau de 5.0751€ par m³. Un croquis (page 17) représente chaque part en % (parts assainissement, eau potable, organismes publics, taxes...)

Page 18, **Madame MESSAGER** indique pouvoir situer si Mennecy est plus ou moins chères par rapport aux communes voisines et celles du SIARCE.

Madame ST LAURENT précise que la dernière colonne correspond à la moyenne de toutes les communes dont le SIARCE a les compétences.

Monsieur RACHOU demande comment faire pour se rapprocher de la moyenne.

Madame MESSAGER répond qu'il faut savoir que les mêmes services ne sont pas donnés partout ; certaines communes qui, en eau potable ont des forages, n'ont pas besoin de traitement de l'eau d'où un coût moins onéreux ; même chose au niveau des contrats qui peuvent être différents suivant les communes.

Monsieur RACHOU pose la question de la comparaison entre la ville de Mennecy et celle de Corbeil.

Madame MESSAGER répond qu'à Corbeil, il y a une nouvelle politique en eau potable c'est-à-dire que la collectivité a fait le choix de ne plus toucher de part sur l'eau potable. Elle gère son eau potable et a tout délégué au délégataire.

Monsieur RACHOU indique que l'année précédente, il y avait une baisse sur l'eau due au renouvellement du contrat mais que cette année cela remonte en reprenant 1%.

Madame MESSAGER précise que ceci est dû à l'actualisation.

Monsieur SHENARDI demande, alors, comment expliquer une différence de prix entre Mennecey et Chevannes, communes limitrophes.

Madame MESSAGER indique que ce ne sont pas les mêmes services.

Monsieur RACHOU demande si la ville de Champcueil possède un forage.

Madame MESSAGER répond négativement en précisant que Champcueil est géré par le SIERE (syndicat intercommunal des eaux entre Rémarde et Ecole) ; c'est de l'eau de surface qui vient de l'usine d'Itteville.

Elle indique, également, qu'il faut comparer Champcueil et Chevannes, qui sont aussi des communes limitrophes ayant le même syndicat d'eau potable, pour s'apercevoir d'un décalage dans les services.

Monsieur RACHOU demande si le délégataire est le SIARCE.

Madame MESSAGER répond que le délégataire est la SEE, le SIARCE est le maître d'ouvrage c'est-à-dire la collectivité ; ce que perçoit le SIARCE, c'est la part communale sur l'eau potable.

Le SIARCE gère également, l'assainissement non collectif pour le compte de la commune de Mennecey ; il y a 22 habitations alors qu'il devrait y en avoir que 4 qui ne sont pas raccordables ; sur ces 22 habitations, il y a 75% qui sont conformes. La redevance en non collectif est de 55.40€ par an ; le service public d'assainissement en non collectif a eu pour recette 6 648€ en 2013.

Monsieur RACHOU pose des questions sur les inspections télévisées concernant une partie des Levitt.

Madame ST LAURENT répond 1/3 des secteurs sont réalisés en inspections télévisées.

Monsieur RACHOU demande si cela représente les deux ou trois premières AFUL par lequel le SIARCE a commencé.

Madame ST LAURENT répond que cela représente les trois premières AFUL.

Monsieur RACHOU demande s'il va falloir attendre d'avoir fait toutes les inspections télévisées pour passer à une phase de réalisation.

Madame ST LAURENT répond qu'une phase de réalisation, en ce qui concerne les travaux, commencera en 2015 pour les 2 premières AFUL (Cailles et Lys).

Monsieur RACHOU pensait que la 1ere AFUL était les Myrtilles.

Madame DOUGNIAUX réplique que la 1ere AFUL est celle des Cailles.

Madame ST LAURENT précise que la phase 1 des travaux pour 2015 concerne les AFUL Cailles, Lys et Myrtilles.

Monsieur RACHOU demande si pour information, les résultats des inspections télévisées pourraient être connus.

Madame ST LAURENT s'interroge à savoir sous quelle forme Monsieur RACHOU désire ces résultats.

Madame DOUGNIAUX précise que les inspections télévisées se situent sous tout le réseau et qu'il est, par conséquent, difficile de communiquer toutes les informations.

Madame ST LAURENT explique que cela représente un volume énorme.

Monsieur RACHOU rétorque en indiquant que le SIARCE va avoir un plan de ces inspections télévisées qui ne sera pas regardé par eux-mêmes directement et demande si quelqu'un doit leur faire un rapport de ce qui doit être refait.

Madame ST LAURENT stipule qu'un maître d'œuvre est prévu pour cette opération donc concernant les inspections télévisées, c'est lui qui regarde dans le détail et qui fait, à partir de ça la synthèse et les marchés de travaux qui en découlent.

Madame DOUGNIAUX précise que le principe est de rénover tout le réseau.

Monsieur RACHOU insiste pour être suivi dans son raisonnement : lorsque vous aurez fait la synthèse et que vous vous apercevez que les réseaux sont excellents, vous allez quand même refaire les travaux.

A partir du moment où vous faites une enquête, il doit y avoir une synthèse et à partir de ça découle une décision de faire des travaux.

Madame ST LAURENT est d'accord avec **Monsieur RACHOU**. La technique des travaux est en rapport avec les anomalies détectées. Aujourd'hui, les réseaux en très très bon état sur les Levitt sont a priori inexistantes dans les inspections télévisées.

Monsieur RACHOU indique ne pas avoir vu les ITV.

Madame DOUGNIAUX intervient pour signaler que le SIARCE est passé chez elle en indiquant que son réseau était tout bouché et qu'il a fallu le déboucher afin que cela s'écoule donc, par expérience, cela signifie bien que les réseaux sont plus ou moins en mauvais état pratiquement partout même si on pense le contraire.

Madame PERRUZO relate une affaire concernant la vente d'une maison au Levitt par des personnes âgées pour laquelle les acheteurs ont eu des problèmes de réseau bouché.

Madame ST LAURENT indique que le maître d'œuvre reprend les ITV et note sur un plan des points de couleurs pour signaler les anomalies rencontrées et que, sans exagérer, il y a peu de tronçon ou il n'y a pas de point ; c'est un très faible pourcentage.

Monsieur RACHOU pense que 34 millions d'euros de travaux est une somme importante ; c'est un gros budget qui demanderait plus d'information et se pose la question du financement de cette somme.

Madame DOUGNIAUX répond en indiquant les usagers.

Monsieur RACHOU s'exclame : « encore nous ».

Madame PERRUZO s'adressant à **Monsieur RACHOU** : Vous connaissiez la réponse ?

Monsieur RACHOU répond positivement.

Madame DOUGNIAUX reprend en précisant : On ne paie pas tout, on est subventionné par l'Agence de l'eau.

Monsieur RACHOU indique que les subventions sont minimales par rapport à ce qui avait été annoncé.

Madame ST LAURENT stipule qu'aujourd'hui, de bonnes subventions ont été obtenues, à hauteur de 30 à 50% en ce qui concerne le maître d'œuvre, diagnostics, ITV contrairement à ce que l'on peut avoir d'habitude.

Monsieur RACHOU demande à **Madame DOUGNIAUX** si ce sujet fait partie des éléments qui relèvent de cette commission ou non.

Madame DOUGNIAUX répond négativement car la commission relate des éléments qui sont déjà passés et que là, nous sommes dans l'avenir ; il y aura par tranche de travaux une réunion des propriétaires soit en début d'année, une réunion avec les 3 AFULS concernées par la tranche 2015. Tous les propriétaires seront invités à cette réunion à titre d'information et afin de répondre à leurs éventuelles questions.

Monsieur KOLSKY pose une question sur la particularité de ceux qui ont été mis en non-conformité par la ville ; cet aspect là est important et il n'y a pas besoin de faire des études, on sait qu'il faut des canalisations. C'est important car lorsque cela a été signalé il y a plusieurs années les AFULS ont eu du mal à l'entendre ; je parle en tant qu'individuel mais cela concerne au moins une vingtaine de maisons.

Madame ST LAURENT précise que ce problème concerne 38 maisons.

Monsieur KOLSKY indique que sur les 38 maisons, il y en a qui ont trouvé des solutions par la suite ; en tout cas, il n'est pas question que l'on accepte d'avoir un puisard.

Madame ST LAURENT répond que ceci est une problématique qui a été intégrée dans la phase travaux et maîtrise d'œuvre qui sera étudiée par le SIARCE afin de trouver des solutions ; ces maisons concernant les phases 2 et 3, le SIARCE ne s'est pas encore penché sur ces cas- là.

Monsieur KOLSKY s'interroge sur la fameuse dérogation de M. ROBERT en indiquant qu'il n'y a pas de preuve.

Madame ST LAURENT répond qu'un courrier avait été envoyé à l'époque ; mais que pour le SIARCE, il n'est pas acceptable non plus d'envoyer les eaux de nappe ou eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées.

Monsieur KOLSKY rétorque qu'il ne serait pas non plus raisonnable de les envoyer dans un puisard.

Madame DOUGNIAUX indique que comme un point sera fait individuellement au cas par cas, chaque maison aura une solution différente. C'est pour cette raison qu'il y a une étude individuelle.

Monsieur KOLSKY rétorque : nous ne sommes pas dans le sable ici, nous savons très bien que sur les quelques maisons qui sont concernées, des canalisations sont à mettre en œuvre ; nous pouvons parler de la rue des Labours pour laquelle rien n'a été branchée.

Madame ST LAURENT insiste sur le fait qu'aujourd'hui cela n'a pas été étudié en tant que tel. C'est prévu

Madame DOUGNIAUX indique qu'il y a des réunions régulières avec les AFULS ; c'est une problématique que l'on connaît.

Monsieur KOLSKY pose une autre question à savoir au niveau des travaux du SIARCE ce qui a été fait d'autre sur Mennecy, hormis de l'assainissement.

Madame ST LAURENT répond qu'il a été fait des travaux d'assainissement et d'eau potable.

Monsieur KOLSKY demande, par exemple, si les travaux fait par la CCVE, concernant les pistes de circulation douces étaient gérés par le SIARCE en tant que maître d'ouvrage.

Madame DOUGNIAUX répond que c'est la CCVE qui s'en est occupé.

Monsieur KOLSKY s'étonne que la CCVE n'ait pas délégué au SIARCE ces travaux car il s'occupe aussi de ce genre d'ouvrage.

Madame ST LAURENT répond que non ; le SIARCE peut, éventuellement, faire ce genre de travaux le long des rivières ou des cours d'eau mais qu'il n'a pas la compétence évoquée par Monsieur KOLSKY.

Monsieur KOLSKY insiste en indiquant que des travaux ont été faits par le SIARCE dans la rue de la Papeterie par exemple.

Madame ST LAURENT répond oui mais que là, c'était dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique, avec lequel on peut faire de l'aménagement de voirie.

Madame DOUGNIAUX précise que cela a été, également, fait rue de l'Abreuvoir et chemin de la Manufacture.

Monsieur KOLSKY demande alors quel est leur statut dans ce cas là étant donné que la commune a donné délégation, le SIARCE ne peut pas être maître d'ouvrage.

Madame ST LAURENT indique que la commune (maître d'ouvrage) pour le chemin de la Manufacture et la rue de l'Abreuvoir a délégué au SIARCE la maîtrise d'ouvrage. Donc le SIARCE est maître d'ouvrage unique sur l'opération.

Monsieur KOLSKY pose la question à savoir : s'il y avait quelque chose d'anormal à qui devons nous nous adresser ? Nous avons souvent parlé du problème de savoir qui fait quoi, si les réglementations ne sont pas appliquées, qui est responsable ?

Madame ST LAURENT répond que dans le cadre des travaux, c'est le maître d'ouvrage initial qui est responsable ; il faudrait un cas concret pour répondre à cette question.

Monsieur RACHOU demande, concernant le suivi des travaux, comment cette commission peut suivre les travaux si elle n'est pas informée de ce qui se passe ou de ce qui va se passer. La commission n'est pas là que pour constater elle est aussi là pour suivre les travaux ; il serait bon que l'on soit informé du programme.

Madame MESSAGER répond qu'en termes d'assainissement et eau potable, la réglementation dit que l'on est censé présenter à la CCSPL un rapport sur l'année qui vient de s'écouler d'où le bilan 2013 ; les perspectives 2014 sont là à titre d'information mais il n'y a aucune obligation à le faire.

Monsieur RACHOU demande à revoir les textes.

Madame MESSAGER répond qu'il n'y a pas de soucis, qu'elle peut transmettre les textes de loi concernés ; elle insiste sur le fait que les travaux choisis sont toujours précédés d'études et précise que le SIARCE ne fait pas de travaux pour faire des travaux.

Madame ST LAURENT confirme que les travaux sont toujours justifiés.

Monsieur RACHOU indique qu'il ne met pas en doute leur parole mais qu'il devrait y avoir un constat connu par tout le monde.

Madame DOUGNIAUX mentionne que le constat est qu'il y avait un taux d'obstruction de réseaux ainsi qu'un taux de casse dans les Levitt largement supérieurs au reste de la ville.

Monsieur RACHOU répond qu'il ne dit pas le contraire mais qu'il faudrait mettre noir sur blanc les constats passés qui devraient être corroborés par les ITV ; il faut à un moment donné, le

mettre en évidence ; si vous faites des réunions avec des propriétaires, en indiquant quel était l'état avant et qu'est ce qu'ont donné les ITV ; à partir de ce moment, vous pourrez mettre en avant des solutions, l'incidence sur les coûts.

Madame MESSAGER réplique en précisant que cela va avoir un coût mais que ca va apporter un gros bien être pour les usagers des Levitt.

Monsieur RACHOU est d'accord mais précise : si le chantier se passe bien.

Madame DOUGNIAUX indique que toutes les personnes ayant eu des obstructions dans leurs réseaux sont gênées, elle-même ayant été concernée pas ce genre de problème, quand ca regorge chez vous, c'est la croix et la bannière. Là ils me refont le réseau, je suis ravie.

Monsieur RACHOU demande s'y a-t-il des solutions techniques lorsqu'il y a des réseaux à 5 mètres dans une canalisation plastique.

Madame ST LAURENT répond qu'il y a les techniques sans tranchées, soit on gaine le tuyau existant s'il le permet ou alors on passe avec un éclateur à travers le tuyau existant pour en mettre un neuf en écrasant le terrain à côté mais il n'y a pas de tranchée, c'est non destructif. Ce sont les techniques qui vont être privilégiées.

Madame DOUGNIAUX indique qu'au niveau du regard il y a un élargissement d'où l'obligation de faire des regards à chaque intersection.

Monsieur RACHOU demande si pour faire ce raccordement là, il y a obligation de faire à chaque fois un regard.

Madame ST LAURENT répond oui qu'avec la méthode éclateur le SIARCE est forcément obligé, par contre, avec la méthode chemisage le SIARCE peut, peut-être, réussir à découper la gaine à l'intérieur avec un robot afin de remettre une gaine pour assurer l'étanchéité mais ce n'est pas sur à 100%.

Monsieur RACHOU demande si la consultation des appels d'offres a été lancée pour la 1ère phase des travaux.

Madame ST LAURENT répond que pour les travaux, un accord-cadre, c'est-à-dire un marché sur 4 ans a été lancé et qu'un maître d'œuvre a pour mission de contrôler ce travail au mètre linéaire réalisé.

Madame DOUGNIAUX remercie les représentantes du SIARCE.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2013 (CCVE)

La CCVE est excusée

La commission se termine à 15h20.

Destinataires du présent compte-rendu : Participants
Membres de la Commission absents à la réunion.

